



## Avis de passage colissimo envoi contre remboursement

Par **puce67**, le **30/03/2015** à **15:47**

bonjour je viens de recevoir un avis de passage colissimo avec envoi contre remboursement. J avais été sur un site internet pour acheter des produits pour maigrir mais je n ai jamais finalisé ma commande et voila que je reçois un mail me disant que ma commande va être expédiée.

chose faite mais je n ai rien validée et je n étai pas la quand le facteur est passé.

suis je obligé d'aller chercher mon colis et de payer ?

si je n'y vais pas qu'est ce que je risque ?

on medemande quand même 65 euros !

Par **moisse**, le **31/03/2015** à **10:58**

Bonjour,

[citation]suis je obligé d'aller chercher mon colis [/citation]

Non

[citation]et de payer ?[/citation]

Non

[citation]si je n'y vais pas qu'est ce que je risque ? [/citation]

Rien.

Même si vous avez, par erreur, validé la commande, vous disposez d'un droit de rétractation dont votre refus n'est que la simple expression.

Par **puce67**, le **01/04/2015** à **07:36**

merci ça me rassure car aucun moyen de les joindre leur mail est invalide